



1. La baignade est interdite partout autour des lacs excepté dans les 2 zones de baignade, l'une située en bas du village Landal à l'Espace Fun et l'autre à Falemprise. La baignade n'y est autorisée que du 15 juin au 15 septembre lorsque le drapeau est vert.



La baignade est interdite partout ailleurs dans les lacs

ZONE DE BAIGNADE - BADPLAATS

BAIGNADE INTERDITE
ZWEMMEN VERBODEN

BAIGNADE AUTORISÉE
ZWEMMEN TOEGESTAAN

RÈGLEMENT

- Les baigneurs sont sous l'autorité des maitres-nageurs;
- Les enfants doivent être surveillés par un adulte;
- Les enfants ne sachant pas nager seront équipés de brassards ou d'une ceinture;
- Maillot obligatoire.

REGLEMENT

- *Zweemmers staan onder het gezag van badmeesters;*
- Kinderen moeten onder toezicht staan van een volwassene;
- Kinderen die niet kunnen zwemmen moeten worden uitgerust met armbanden of riemen;
- Badpak verplicht.

Wallonie tourisme
Lacs de l'Eau d'Heure

Exploitant : Les Lacs de l'Eau d'Heure asbl, route de la Plate Taille 99, 6440 Boussu-Les-Walcourt.

Assurez-vous du **niveau de nage suffisant** de l'enfant.
Waak erover dat het **kind voldoende kan zwemmen**.

Attention à l'**hydrocution** (souvent dans l'eau froide).
Pas op voor een thermische shock (vaak in koud water).

Mouillez l'enfant **progressivement** (jambes, torse, nuque).
Maak het kind **geleidelijk aan nat** (de benen, de torso, de nek).

Prévoyez la présence d'un **adulte à proximité** de chaque enfant.
Voorzie een **volwassene in de buurt** van elk kind.

Prévenez l'enfant **des dangers** (profondeurs, courant, malaise...)
Waarschuw kinderen voor de **gevaars** (diepte, stroming, plots orwel worden...)

Équipez l'enfant de brassards adaptés à son poids et son âge.
Rust het kind uit met **zwembandjes** die aangepast zijn aan zijn **gewicht en leeftijd**.

SECOURS 112
POLICE 101
CENTRE ANTI-POISON
0470 245 245



2. Les animaux ne sont pas admis sur la plage

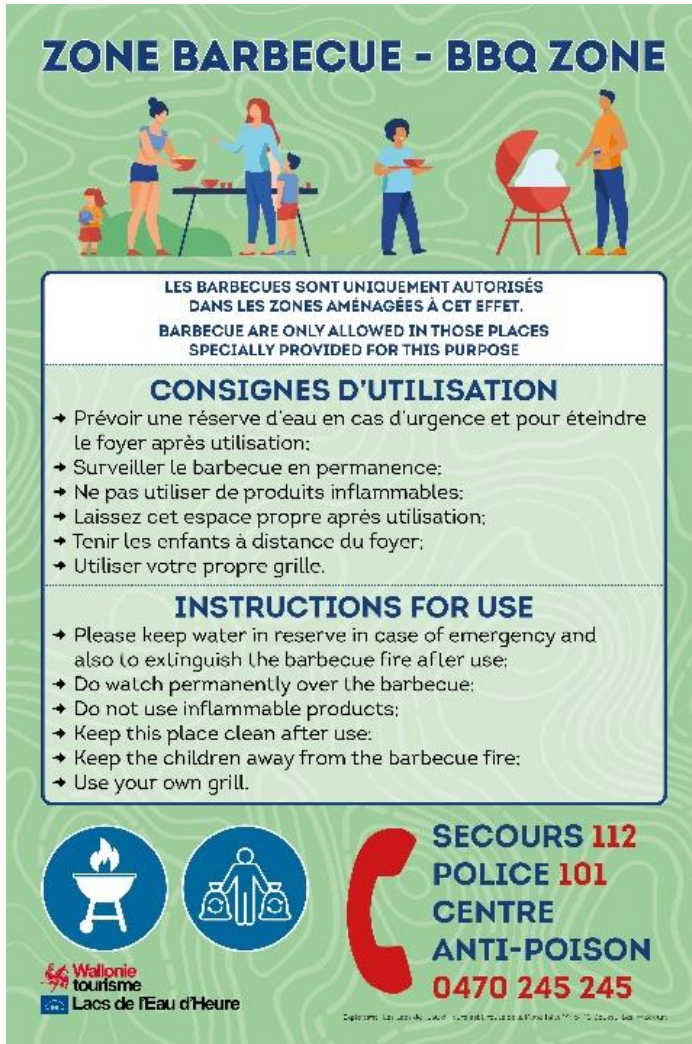


3. Sur la plage de l'Espace Fun, les pique-niques et les boissons personnelles (excepté l'eau) sont interdits. Une tolérance sera acceptée pour les pique-nique sur la passerelle.

4. Sur la plage de Falemprise, les pique-niques et les boissons personnelles (excepté l'eau) sont interdits.



5. Les feux au sol et les barbecues sauvages sont interdits sur tout le site.



ZONE BARBECUE - BBQ ZONE




LES BARBECUES SONT UNIQUEMENT AUTORISÉS DANS LES ZONES AMÉNAGÉES À CET EFFET.
BARBECUE ARE ONLY ALLOWED IN THOSE PLACES SPECIALLY PROVIDED FOR THIS PURPOSE

CONSIGNES D'UTILISATION

- Prévoir une réserve d'eau en cas d'urgence et pour éteindre le foyer après utilisation;
- Surveiller le barbecue en permanence;
- Ne pas utiliser de produits inflammables;
- Laissez cet espace propre après utilisation;
- Tenir les enfants à distance du foyer;
- Utiliser votre propre grille.

INSTRUCTIONS FOR USE

- Please keep water in reserve in case of emergency and also to extinguish the barbecue fire after use;
- Do watch permanently over the barbecue;
- Do not use inflammable products;
- Keep this place clean after use;
- Keep the children away from the barbecue fire;
- Use your own grill.

SECOURS 112
POLICE 101
CENTRE ANTI-POISON
0470 245 245

Wallonie tourisme
Lacs de l'Eau d'Heure

Les Barbecues sont uniquement autorisés dans les 3 zones aménagées à cet effet :

- 5 barbecues géants sur les buttes au Centre d'accueil de la Plate Taille,
- 2 au Ry Jaune et
- 6 sur la rive opposée à la plaine de jeux de Falempise.

Il est impératif de venir avec sa propre grille de cuisson

et de **remporter ses déchets.**



6. Le camping sauvage est strictement interdit, seules les petites tentes ouvertes pour protéger les enfants du soleil sont autorisées

7. L'utilisation d'engins gonflables (bouées, matelas pneumatiques, petites embarcations en plastiques) est strictement interdite.

8. La mise à eau de toute embarcation est strictement réglementée, à savoir :

- Paddle, kayaks, planche à voile : uniquement à l'Espace Fun avec port du gilet de sauvetage obligatoire
- Voilier : uniquement au SNEH
- Bateau à moteur thermique : uniquement à l'EHN
- Jet ski : uniquement à l'O2R
- La plongée uniquement au CPBHE, l'accès aux 40 m n'est autorisé qu'au départ du club avec le bateau « plongée » sauf dérogation écrite du club de plongée. Toute mise à eau en dehors de ces lieux sera considérée comme sauvage et passible d'amende suivant les règlements particuliers de navigation du SPW

9. Les motor-homes sont autorisés sur les parkings mais ne peuvent pas passer la nuit.